



## Séance publique du 22 décembre 2017

Présents: HENX-GREISCHER Andrée, bourgmestre, BOONEN Serge, échevin, MOULIN Théo, échevin, BARTHELEMY Marc, BENDER Maxime, MEYERS Corinne, MICHELS Mike, THOLL Jean-Joseph, TOBES Romain, conseillers, DIMMER Martine, secrétaire.

Absent: a) excusé:/.

### Le Conseil communal,

Vu la demande du 16 novembre 2017, introduite par Madame Anne-Rose Pansin-Simon et Madame et Monsieur Margot & Aloyse Hames-Tobes, tendant à obtenir l'autorisation pour le morcellement en six lots distincts de la parcelle cadastrale 2034/4074, appartenant à Madame Anne-Rose Pansin-Simon, sise à Christnach, section C de Christnach et de la parcelle cadastrale 2043/610, sise à Christnach, section C de Christnach, appartenant à Madame et Monsieur Margot & Aloyse Hames-Tobes ;

Le morcellement se compose du lot 1 (jardin privatif), lot 2-3-4 et 5 (terrains à construire) et lot 6 (terrain) ;

Vu le plan de morcellement joint à la demande ;

Vu l'article 29 de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et modifiant

1. la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,
2. la loi modifiée du 28 décembre 1988 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales,
3. la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles,
4. la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

Conformément à l'article 20 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, Monsieur Romain Tobes, conseiller communal, quitte la salle et ne prend pas part au vote;

Vu l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 se rapportant à la publication des règlements ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, procède au vote à haute voix,

à l'unanimité des voix décide

Date de l'annonce  
publique de la séance  
**22 décembre 2017**

Date de la convocation  
des conseillers  
**14 décembre 2017**

Point de l'ordre du jour  
**2017-09-11**

Objet :  
Demande de morcellement de  
terrains



**WALDBËLLEG**  
COMMUNE DE WALDBILLIG

de marquer son accord au projet de morcellement en six lots distincts de la parcelle cadastrale 2034/4074, sise à Christnach, section C de Christnach, appartenant à Madame Anne-Rose Pansin-Simon et de la parcelle cadastrale 2043/610, sise à Christnach, section C de Christnach, appartenant à Madame et Monsieur Margot & Aloyse Hames-Tobes.

La présente décision sera publiée conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 2016 et sera transmise à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour sa publication au Mémorial.

Ainsi décidé en séance date qu'en tête.

(suivent les signatures.)

Pour expédition conforme.

Waldbillig, le 4 janvier 2018

La bourgmestre,



La secrétaire,